

Affaire suivie par :
Jaël VIEIRA
Tél : 04 77 59 90 91
Mél : ce.0420952g@ac-lyon.fr

Saint-Etienne, le 04 septembre 2023

9-11, rue des docteurs Charcot
42023 St Etienne cedex 2

APPEL A CANDIDATURE
Accompagnant pour les élèves en situation de handicap – référent (AESHr)
Secteur NORD

La mission de référent AESH est à pourvoir en cette rentrée 2023, sur le secteur NORD incluant les PIAL 01, 02, 03, 04, 05, 38, 39, 40, 41.

Rappel du cadre législatif

Arrêté du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap référents prévus à l'article L. 917-1 du code de l'éducation, *JORF n°0189 du 2 août 2020*.

Cadre général de la mission

L'AESHr met en œuvre ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du service départemental de l'école inclusive.

Il participe aux réunions animées par les coordonnateurs départementaux visant à mutualiser les démarches / outils / ressources utilisés par les AESHr du département.

Il contribue à la politique relative à la formation et l'accompagnement de l'ensemble des AESH du territoire, et notamment du secteur qui lui est confié.

Détail de la mission

Accompagner à la prise de poste des AESH nouvellement recrutés	Apporter un soutien spécifique aux AESH nouvellement recrutés en vue de faciliter leur prise de fonction et leur appartenance à la communauté éducative
Apporter une aide ponctuelle aux AESH confrontés à des situations complexes	Contribuer à la compréhension des situations en soutenant les AESH dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap
Contribuer à la mutualisation des outils et des pratiques professionnels	Faire connaître les ressources institutionnelles (Cap Ecole Inclusive, Eduscol, site SDEI, site académique) Contribuer à l'élaboration, au partage et à la diffusion des bonnes pratiques Favoriser l'élaboration d'outils communs harmonisés à l'échelle académique Participer aux travaux conduits à l'échelon départemental, académique ou national en vue de capitaliser les bonnes pratiques et outil en matière d'accompagnement d'élève en situation de handicap.

Qualification requise

Une expérience de 3 années en tant qu'AESH est attendue, notamment une bonne maîtrise des trois missions des AESH.

Organisation du service

L'AESH référent bénéficie d'un contrat de travail spécifique correspondant à 6 heures d'exercice hebdomadaire qui s'ajoute à son contrat initial.

Par ailleurs, l'AESH référent bénéficie d'une indemnité de 650 € bruts annuels.

Modalités de recrutement

Un CV, une lettre de motivation et le dernier compte-rendu d'entretien professionnel seront envoyés à l'IEN ASH pilote du service départemental de l'école inclusive : ce.0420952g@ac-lyon.fr **AVANT le 15/09/23**

Une commission de recrutement se réunira le **20/09/23 matin**, dans les locaux des circonscriptions 1^{er} degré de Roanne.

Elle sera composée de trois personnes: L'IEN ASH en charge du dossier, un coordonnateur départemental des PIAL, un AESH référent.